

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-804

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par la Ville de BAYEUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue aux Coqs à l'occasion de travaux pour la Tapisserie de Bayeux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du lundi 27 octobre 2025 au lundi 01 novembre 2027,

CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Annule et remplace AM SG2025-783

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite, du 27 octobre 2025 au 01 novembre 2027 :

- Rue aux Coqs (**uniquement** dans le sens rue Saint-Exupère vers place de Québec)

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place EIFFAGE CONSTRUCTION.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

